

## **VOS DÉMARCHES**

## Demande en ligne de documents d'urbanisme

Simplifiez vos démarches en demandant en ligne vos demandes d'autorisation d'urbanisme.

## Une démarche simple en 3 étapes :

- > Etape 2 : Remplissez les champs modifiables.
- > Etape 3 : Renvoyez par mail le document rempli, ainsi que les pièces demandées, au service d'urbanisme de la mairie à l'adresse suivante : urbanisme.lechelle77@orange.fr

Vous recevrez un accusé de réception ainsi qu'un récépissé relatif à votre demande.